



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

**CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF
DE CLASSE NORMALE DU CORPS DE L'ETAT POUR
L'ADMINISTRATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE
- SESSION 2014 -**

Epreuve n° 2

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- Comptabilité et finance ;
- Problèmes économiques et sociaux ;
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

(Durée : 3 heures - Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

Jeudi 8 janvier 2015 (de 13 h 00 à 16 h 00)

**Option : enjeux de la France contemporaine
et l'Union européenne**

Le dossier documentaire comporte 10 pages.

IMPORTANT

**IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT
APPARAITRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES.**

QUESTIONS

PARTIE 1 : Questions communes

Question n° 1 (2 points)

Comment développer le tourisme en Polynésie française ?

Document n° 1 : Le ciel polynésien s'ouvre à la Chine

Page 1

Source : Tahiti infos

Question n° 2 (2 points)

Comment définiriez-vous les incivilités ?

Document n° 2 : Le difficile combat contre les incivilités

Page 2

Source : <http://www.cap-com.org>

Question n° 3 (2 points)

En vous appuyant sur les documents et à l'aide de vos connaissances personnelles, expliquez la notion de service public. A partir de quel moment le secteur public doit-il intervenir en lieu et place de l'initiative privée ?

Document n° 3 : Arrêt des rotations sur Maupiti : le Maupiti express changera peut-être de patron

Page 3

Document n° 3 bis : La flottille administrative sera réduite à trois bateaux

Source : <http://www.tahiti-infos.com>

PARTIE 2 : Questions pour l'option « enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne »

Question n° 4 (3 points)

Donnez votre définition de la dette publique. Quelle est selon vous la limite de l'endettement possible pour un État ?

Document n° 4 : La dette publique franchit le cap des 2000 milliards Page 4

Source : <http://www.lesechos.fr>

Question n° 5 (3 points)

Après avoir expliqué le biais de méthode relevé dans l'étude de Thomas Piketty sur les inégalités, vous analyserez les facteurs d'inégalités qui persistent en France.

Document n° 5 : Thomas Piketty et l'illusion des inégalités Page 5

Source : <http://www.lesechos.fr>

Document n° 6 : « La mobilité sociale est en panne », entretien avec Camille Peugny, sociologue, maître de conférences à l'université de Paris 8 Page 6

Source : <http://www.inegalites.fr>

Question n° 6 (3 points)

Exposez les principales raisons qui expliquent le chômage.

Document n° 7 : Le chômage en France va continuer d'augmenter fin 2014 et en 2015 Page 7

Source : <http://www.leparisien.fr>

Document n° 8 : France : contre le chômage le Medef propose moins de jours fériés et un SMIC réformé Page 8

Source : <http://www.tahiti-infos.com>

Question n° 7 (3 points)

L'État souhaite développer le numérique : quels avantages et limites y voyez-vous par rapport à l'exercice des missions d'intérêt général ?

Document n° 9 : Claude Bartolone veut engager une « révolution numérique » à l'Assemblée Page 9

Source : <http://www.lefigaro.fr>

Document n° 9 bis : Numérique : le gouvernement vous demande votre avis

Source : <http://www.lemonde.fr>

Question n° 8 (2 points)

Quelles sont les conséquences de l'augmentation de l'espérance de vie ?

Document n° 10 : Vieillesse : le projet de loi adopté en première lecture Page 10

Source : <http://www.lemonde.fr>

Document n° 10 bis : Une fête pour le bonheur des matahiapo

Source : <http://www.ladepeche.pf>

TRANSPORTS AÉRIEN

Le ciel polynésien s'ouvre à la Chine

La Polynésie française a conclu ce jeudi un accord avec la direction de l'Aviation civile chinoise permettant l'ouverture de liaisons aériennes avec les villes de Beijing, Shanghai et Canton. L'entente prévoit également le bénéfice de la 5^e liberté de l'air permettant aux compagnies aériennes bénéficiaires d'utiliser Tahiti et ces trois mégapoles chinoises comme escale commerciale.

●● L'accord signé ce jeudi matin entre le Pays et le ministre Li Xiajiang, administrateur de la CAAC, l'Administration Chinoise de l'Aviation Civile, a été qualifié par Gaston Flosse de "moment très fort, peut-être le plus fort jusqu'à présent" dans les relations sino-polynésiennes. Il définit le cadre juridique nécessaire aux compagnies aériennes chinoises pour exercer régulièrement leur activité commerciale en incluant l'escale Tahiti-Faa'a. Il permet aussi en contrepartie à toute compagnie aérienne polynésienne d'envisager la création de routes vers la Chine.

Gaston Flosse a estimé que cet accord était un "préalable nécessaire à l'organisation et au développement de liaisons aériennes plus commodes et plus intenses que celles qui existent actuellement".

Une fréquence de 14 vols réguliers ou chartés par semaine est envisagée pour relier directement Tahiti avec les villes de Beijing, Shanghai et Canton. Le périmètre de l'entente entre la Polynésie française et la direction de l'aviation civile chinoise prévoit également le bénéfice des droits de 5^e liberté aux compagnies aériennes utilisant cet accord. Ce privilège, accordé par le Pays à la Chine dans un contexte de services aériens internationaux réguliers, donne la possibilité de débarquer et d'embarquer en Polynésie française du trafic en provenance ou à destination de Chine.

Chaque partie signataire de l'accord a la capacité de désigner deux opérateurs qui pourront opérer "sans limitation dans les vols passagers ou cargo, et avec tout type d'aéronef" a précisé Li Xiajiang. "En plus, chacune des parties pourra entre nos deux destinations, ou au-delà de nos deux destinations, opérer 7 vols hebdomadaires en 5^{ème} liberté. De plus, en raisonnant et en intégrant les difficultés inhérentes au démarrage immédiat d'une liaison aérienne directe, la CAAC a soutenu l'idée d'autoriser à titre expérimental des vols de type charter qui dans un premier temps s'adaptent mieux aux marchés".

Gaston Flosse a de nouveau évoqué jeudi le potentiel d'une "diagonale du Pacifique", route aérienne reliant la Chine à l'Amérique Latine avec escale commerciale à Tahiti. "Vous connaissez en effet notre position stratégique au milieu du Pacifique", a-t-il souligné lors du discours prononcé devant la délégation chinoise jeudi matin, peu avant la ratification de l'entente. Cette nouvelle route trans-Pacifique devrait prendre appui à Santiago du Chili, en Amérique du Sud.

Cette route aérienne, évoquée en juillet 2013 avec Sao Paulo (Brésil) constitue un élément essentiel du développement touristique avec le projet Mahana Beach. Cette liaison permettrait aux millions de passagers reliant chaque année l'Asie à l'Amérique du sud de gagner un temps considérable en passant par Tahiti. Ce flux important de touristes et d'hommes d'affaires pourrait constituer un puissant moyen de développer du tourisme local.

La signature de l'accord de services aériens entre la Polynésie française et la Chine intervient alors que l'Etat a considérablement assoupli les conditions d'obtention d'un visa pour les visiteurs chinois souhaitant se rendre dans nos îles, avec la mise en place d'une dispense pour les séjours inférieurs à 15 jours organisés en collaboration avec une agence de voyage agréée, en Chine.

Selon les estimations publiées par la presse officielle la barre des 100 millions de touristes chinois dans le monde devrait être dépassée dès 2014. "Nous ne demandons que le quart d'un million de touristes pour commencer et après on verra", a ironisé Gaston Flosse jeudi matin pour évoquer le formidable potentiel qu'offre la signature de cet accord de services aériens avec l'aviation civile chinoise.

Reste aujourd'hui aux compagnies aériennes chinoises à utiliser cette nouvelle route qui leur est offerte. Trois sociétés chinoises semblent intéressées : China Airlines, Southern China Airlines et Hainan Airlines.

JPV



DEUX VOLS PAR JOUR ENTRE LA CHINE ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Quels sont les éléments de l'accord signé ce matin ?

Gaston Flosse : C'est un accord qui autorise les avions de nationalité chinoise à desservir la Polynésie française et notre compagnie aérienne à desservir la Chine. Nous nous sommes accordés, l'un et l'autre, sur une fréquence de 14 vols par semaine, à leur demande d'ailleurs. Ce qui veut dire qu'ils pourront faire deux vols par jour entre la Chine et la Polynésie.

Quelles sont les compagnies aériennes chinoises concernées ?

G. Flosse : Pour l'instant il s'agit d'Air China, de Southern China Airlines et probablement aussi de la Hainan Airlines. Nous attendons de créer la deuxième compagnie aérienne pour pouvoir envoyer notre deuxième compagnie aérienne là-bas. Ça c'est le premier accord entre la Chine et la Polynésie française. Mais nous avons également signé un accord les autorisant, à partir de Tahiti à aller au-delà c'est-à-dire en Amérique du Sud. Ils ont déjà des accords avec le Chili et je pense qu'ils envisagent de desservir l'escale Santiago en Amérique Latine. Mais en

tous cas pour nous c'est un grand jour, un premier grand pas dans l'ouverture du ciel polynésien au tourisme chinois.

Après la signature de cet accord, quelles formalités restait-il à accomplir pour que cela se mette en place ?

G. Flosse : Eh bien, que les avions volent : c'est fini, nous avons cette compétence ; le statut m'autorise à autoriser à une compagnie étrangère à venir et atterrir en Polynésie.

Y a-t-il des compagnies intéressées ?

G. Flosse : Vous avez ici le représentant d'Air China qui est la compagnie aérienne la plus importante. Aujourd'hui, la Chine compte plus de 100 millions de voyageurs et fin 2014, ils seront 120 millions. Nous ne demandons que le quart d'un million de touristes pour commencer et après on verra. Mais pour l'instant nous n'avons pas de place pour les accueillir, alors dépêchons-nous de construire Mahana Beach. (...) Dès que nous aurons des chambres, il ne nous manque plus que ça (...), alors mettons-nous vite au travail et construisons Mahana Beach.

Le difficile combat contre les incivilités

« Restons civils sur toute la ligne ». La campagne de communication de la RATP sur le thème des incivilités, lancée cette semaine, reprend et conforte les visuels d'animaux, souvent utilisés dans ce registre de communication. La fréquence des incivilités reste stable en revanche l'intolérance aux incivilités augmente, estime un sondage TNS. 85 % des voyageurs se déclarent gênés, toutes incivilités confondues. Ceci explique les nombreuses actions publiques de sensibilisation menées ces dernières années. Mais la civilité repose d'abord sur la confiance mutuelle, non seulement entre les personnes, mais aussi avec les institutions. Et attention, les discours moralisateurs peuvent être contre-productifs.

Source : <http://www.cap-com.org>

Arrêt des rotations sur Maupiti : le Maupiti express changera peut-être de patron

Suite à une perte d'exploitation importante durant ces six dernières années, la SARL Maupiti express a interrompu ses rotations sur l'île de Maupiti, et ce depuis octobre dernier. Actuellement mis en vente, le navire intéresserait un investisseur local.

Les premières rotations du bateau Maupiti Express ont eu lieu le 4 août 1997. A cette époque, l'île de Maupiti, en plus de celles de Raiatea – Bora Bora et Tahaa, était desservie 7 jours sur 7. Le taux de remplissage atteignait largement les 80 %, voire même 90%. D'une capacité de 120 personnes maximum, la navette était le lien entre ces différentes îles des Raromata'i. Tout transitait par lui : les passagers, les PPN, le gaz, le pain et autres produits nécessaires dans la vie des îles citées.

Mais voilà, en raison d'une perte d'exploitation sans cesse croissante durant les six dernières années, Gérard Sachet, le directeur de la SARL Maupiti Express, a décidé d'abandonner la ligne Bora Bora – Maupiti. Les dernières rotations ont eu lieu en octobre dernier, au grand regret de l'armateur « Je ne pouvais plus faire autrement. Beaucoup ont pensé que j'ai décidé d'arrêter parce qu'on avait vandalisé ma pension de famille, mais ce n'était pas du tout cela. Je l'ai fait parce que la perte d'exploitation était trop importante. » Selon les éléments recueillis, le préjudice estimé en 2013 a été évalué à plus de vingt millions de francs pacifiques « soit près de deux millions de perte par mois ! » a renchéri Gérard Sachet.

Cet état de fait a été d'autant plus difficile à accepter par le gérant de l'entreprise que toutes les tentatives pour résoudre la situation, auprès des autorités, se sont soldées par des échecs. « Nous avons tout essayé. Auprès des deux gouvernements précédents, des communes et de l'Etat. Aucune réponse. On ne pouvait donc plus poursuivre notre activité sur Maupiti. ».

L'autre élément qui a lourdement pesé sur la balance des frais de dépenses, le coût du gasoil jugé excessif : « A Tahiti, il y a eu des efforts pour que les armateurs payent le litre de gasoil 80 FCFP. Parcontre, en ce qui me concerne, j'ai toujours payé 89 FCFP, soit 9 francs supplémentaires. Et c'est également cela qui m'a fait prendre la décision d'arrêter. »

Aujourd'hui, après 16 années d'exploitation, le Maupiti Express a levé définitivement l'ancre des eaux de l'île au Penu, mais poursuit toutefois ses lignes Bora Bora-Taha'a et Bora Bora-Raiatea à raison de trois fois par semaine. La société est mise en vente « pour raisons de santé et je ne suis plus apte à naviguer, donc je revends l'entreprise! » nous a confié Gérard Sachet. Un repreneur s'est fait connaître il y a déjà quelques semaines. L'affaire est maintenant entre les mains des banques, mais l'actuel armateur reste confiant.

Source : Tahiti infos, le 7 mars 2014

Document n° 3 bis

La flottille administrative sera réduite à trois bateaux

PAPEETE, le 20 août 2014. Les bateaux du Pays de la flottille administrative poursuivent leurs missions d'assistance aux populations ou de transport pour les services et établissements publics territoriaux. Mais, à terme seuls trois bateaux seront conservés, les Tahiti Nui 1, 8 et 9. «On avait des bateaux en surnombre», admet Albert Solia, le ministre de l'Équipement en conférence de presse du Conseil des ministres ce mercredi. Au temps du GIP (Groupement d'intervention de la Polynésie), la flottille administrative polynésienne a compté jusqu'à sept bateaux et 281 agents selon des chiffres de 2012 issus d'un rapport de la Chambre territoriale des comptes (CTC) sur les transports et les affaires maritimes rendu public en février 2014. «Le contrôle mené par la chambre sur les années 2008 à début 2013 a mis en évidence une sous-activité patente».

Face à un tel constat, difficile de prétendre le contraire. Pour autant Albert Solia défend bec et ongles ce que le gouvernement polynésien entend conserver de cette flottille, à savoir au moins trois navires, les Tahiti Nui 1,8 et 9 -qui sont en bon état de marche- et dont deux au moins sont uniques sur le territoire puisqu'ils peuvent accoster directement sur le récif. Depuis quelques mois le Pays a mis en vente deux de ces navires, les Tahiti Nui 2 et 3, relançant une précédente offre de cession en date de 2011 et qui n'avait pas trouvé preneur. Deux autres navires (les 6 et 7) sont «en cours de réforme» explique le ministre. Pour l'heure néanmoins, le Tahiti Nui 6 a est opérationnel et assure la desserte maritime vers Maupiti dans l'attente qu'un armateur privé se prenne en charge cette liaison.

Albert Solia souligne enfin que la fréquence d'intervention de ces navires serait en 2014 de six jours par mois et non de «un jour sur 20 jours» comme le prétendent certains armateurs privés, accusant la flottille administrative de ne servir à rien et de coûter beaucoup (environ 2 milliards de Fcfp/an). «C'est un peu comme de prétendre qu'un véhicule de secours roule peu. C'est vrai qu'un bateau de la flottille du Pays n'a pas la même rentabilité que le navire d'un armateur privé» concluait le ministre des transports.

Source : Tahiti infos, le 20 août 2014

La dette publique franchit le cap des 2.000 milliards

La dette publique de la France a augmenté de 28,7 milliards au printemps pour atteindre un pic de 2.023,7 milliards fin juin, a annoncé l'Insee ce mardi.

C'est officiel depuis ce mardi matin. La dette publique de la France dépasse les 2.000 milliards d'euros. Ce seuil symbolique a été franchi au cours du deuxième trimestre, a annoncé l'Insee. Très précisément, la dette a augmenté de 28,7 milliards au printemps pour atteindre un pic de 2.023,7 milliards fin juin. Rapportée à la richesse nationale, elle se monte désormais à 95,1 % du PIB.

Doublement en dix ans

Comme toujours, ces chiffres sont à interpréter avec prudence : le Trésor émettant beaucoup de titres au premier semestre pour sécuriser son programme, la dette est souvent moins dynamique ensuite et baisse même souvent au troisième trimestre. Reste que le cap des 2.000 milliards met en lumière l'emballement de la dette au cours des trente dernières années. Fruit de l'accumulation des déficits, la dette publique est en hausse quasi-continue depuis 1981. Le cap des 1.000 milliards ayant été franchi en 2003, elle a donc doublé en dix ans.

« La France, qui était au-dessous de la moyenne de la zone euro, l'a progressivement rattrapé autour des années 2000, constate COE-Rexecode. Rapportée au PIB, elle est très proche de la moyenne de la Zone euro et évolue à peu près de la même manière depuis 2007 ». En revanche, elle diverge de plus en plus de l'Allemagne. Alors que leurs poids étaient proche en 2010, « le poids de la dette publique en France sera en 2014 supérieur de 20 points de PIB à celui de l'Allemagne », note encore COE-Rexecode.

Proche des 98 % de PIB en 2015

Désormais, c'est le seuil d'une dette dépassant les 100 % de PIB qui se profile. Selon nos informations, le projet de loi de Finances pour 2015, qui sera présenté mercredi matin, devrait inscrire une dette publique approchant les 98 % de PIB l'an prochain . Mais le gouvernement veut croire qu'un pic sera alors atteint et que la dette commencera à refluer très légèrement en 2016 et 2017. L'agence de notation Moody's a déjà fait savoir qu'elle n'y croyait pas, voyant la dette dépasser le seuil des 100 % du PIB et ne commencer son reflux qu'en 2018.

Réagissant à la publication de l'Insee, Bercy a très vite indiqué que « la France bénéficie de la confiance des investisseurs, ce qui permet à l'Etat mais aussi aux entreprises et aux particuliers d'emprunter à des taux très bas ». Mais plus la dette monte et plus une éventuelle remontée des taux sera problématique.

*Source : Les échos | Le 30/09 à 09:06
<http://www.lesechos.fr>*

Thomas Piketty et l'illusion des inégalités

PIERRE CHAIGNEAU / PROFESSEUR ADJOINT À HEC MONTRÉAL. | LE 14/08



Dans « Le Capital au XXIe siècle », l'économiste français Thomas Piketty dénonce l'augmentation des inégalités. Pourtant, les chiffres qu'il présente ne mènent pas nécessairement à cette conclusion. - Photo Karsten Moran/NYT-Redux-RéA

de Pierre Chaigneau

Dans son ouvrage controversé qui est devenu un best-seller mondial, l'économiste français Thomas Piketty dénonce, données statistiques à l'appui, l'augmentation des inégalités. Pourtant, les chiffres qu'il présente ne mènent pas nécessairement à cette conclusion..

En effet, Thomas Piketty se focalise sur l'évolution de la distribution des revenus dans la population au cours du temps, ce qui permet par exemple d'étudier la part du revenu total que gagne le premier centile de la population. Seul problème : le « Top 1 % » n'est pas constitué des mêmes personnes d'une année à l'autre et les revenus de ces personnes ne sont maintenant pas aussi stables que ceux du salarié moyen.

Prenons l'exemple de Steve Jobs. Alors qu'il était **PDG** d'Apple, son salaire annuel était de seulement 1 dollar. En parallèle, il recevait aussi des actions et des **stock-options** d'Apple, ce qui lui a procuré par la suite un revenu. Or, les dirigeants ne peuvent revendre leurs actions et leurs stock-options avant un certain délai (la période d'acquisition des droits, qui dure souvent trois ans). Alors même que cela constitue dorénavant l'essentiel de leur rémunération, ils ne réalisent donc aucun revenu sur ces titres avant plusieurs années.

Par conséquent, les revenus qu'ils tirent de la vente de ces titres vont être concentrés sur une période relativement courte. A ce moment, les dirigeants vont faire exploser les statistiques d'inégalités, mais c'est la simple contrepartie du fait que leur revenu s'est enfin ajusté à la hausse après plusieurs années de vaches (relativement) maigres.

Ce phénomène pourrait-il expliquer en partie la hausse des inégalités ? Après tout, si ce décalage temporel entre l'octroi d'une rémunération et la réalisation du revenu associé avait toujours existé, il ne contribuerait pas à l'évolution des inégalités. Or ce décalage est un phénomène récent, qui est concomitant de la rémunération sous forme d'actions et de stock-options.

La recherche de l'économiste américaine Carola Frydman et de ses coauteurs montre ainsi que, dans les années 1950 et 1960, les dirigeants étaient essentiellement rémunérés avec un salaire fixe et un bonus, lui aussi relativement fixe, lesquels représentaient environ 90 % de leur compensation. Par ailleurs, les rémunérations des PDG étaient remarquablement stables à cette époque, avec peu de variation d'une année à l'autre.

Les années 1980 et 1990 ont toutefois marqué une révolution en matière de rémunération des dirigeants, suite à laquelle les stock-options en sont venues à en constituer l'essentiel. Le salaire et le bonus ne représentaient plus que 40 % de la rémunération des dirigeants dans les années 2000, le reste étant surtout constitué d'actions et de stock-options.

Bien entendu, le revenu que procurent ces titres dépend de la performance boursière de l'entreprise et est donc très variable. Par ailleurs, les octrois d'actions et de stock-options varient d'une année à l'autre (alors que le salaire est au contraire assez stable), ce qui amplifie encore plus la variabilité du revenu des dirigeants au fil du temps.

De même, les employés de **start-up** qui sont payés en pizzas et en stock-options ont des revenus plutôt faibles pendant de nombreuses années, jusqu'à ce qu'ils vendent leurs stock-options et deviennent parfois millionnaires. Là encore, ils contribuent fortement lors de cette année à l'inégalité statistique, alors même que leur revenu moyen sur une plus longue période n'est pas forcément si différent d'un revenu normal. Autre exemple : les athlètes de haut niveau sont aujourd'hui plus payés que par le passé, mais ils ne gagnent un revenu élevé que durant leur jeunesse, avec par la suite des reconversions plus ou moins heureuses... Autrement dit, leur revenu total au cours d'une vie n'est pas si élevé, mais durant leur jeunesse ils contribuent fortement à l'inégalité « statistique ».

Dès lors, la croissance des inégalités dénoncée par Thomas Piketty pourrait simplement refléter le fait que les revenus sont plus variables d'une année à l'autre, surtout pour les revenus élevés, et non l'augmentation des écarts de revenus entre individus.

Pierre Chaigneau

Pierre Chaigneau est professeur adjoint à HEC Montréal et chercheur associé à l'Institut économique de Montréal.

Source : <http://www.lesechos.fr>

« La mobilité sociale est en panne », entretien avec Camille Peugny, sociologue, maître de conférences à l'université de Paris 8 (11 avril 2013)

[...]

Derrière un discours sur l'égalité, la société française reste donc très hiérarchisée

On assiste à un processus de dualisation des emplois, et donc des salariés. D'un côté, on a les gagnants de la mondialisation, qui vivent bien, occupent des emplois qualifiés, et, de l'autre, les perdants, souvent des emplois routiniers d'exécution, pour une partie au service des premiers. Cette dynamique de dualisation n'est pas propre à la France, elle concerne toutes les sociétés aux prises avec la mondialisation. Mais en France, une autre source de polarisation est particulièrement présente, liée à l'importance du diplôme qui exerce une emprise considérable notamment dans l'accès à l'emploi. Le problème c'est que la compétition scolaire n'est pas équitable : c'est en France, parmi les pays de l'OCDE, que l'origine sociale pèse le plus sur les résultats scolaires. L'élitisme de notre système éducatif est en cause car il amène à trier, classer les élèves beaucoup trop tôt. Dans l'enseignement supérieur, l'élitisme est dramatique : tout est centré sur les grandes écoles, qui ne concernent que 5 % des élèves... En face, les premiers cycles universitaires, notamment, sont abandonnés.

L'immobilité sociale n'est-elle pas aussi dans les têtes ?

Elle est d'abord un constat, que l'on voit dans les statistiques, même s'il n'y a pas de déterminisme absolu, évidemment : si 70 % des enfants d'ouvriers exercent un emploi d'exécution, c'est que 30 % d'entre eux exercent une profession intermédiaire, sont cadres, ou indépendants et connaissent donc une vraie promotion sociale. Par ailleurs, c'est vrai aussi qu'une partie de cette immobilité peut résulter de phénomènes « d'auto-sélection » que les sociologues de l'éducation ont mis en évidence depuis longtemps : à niveau scolaire équivalent, par exemple, les enfants vont avoir des souhaits d'orientation différents selon leur origine sociale. C'est un vrai défi pour l'école, et pour tout le système de l'orientation, que de faire sauter ces barrières-là également.

Pour vous, le système éducatif joue un rôle central. Que peut-on faire ?

Rapidement, il faut actionner deux leviers. Le premier, c'est rendre la formation initiale, l'école, plus démocratique. Dans cette optique, les premiers niveaux de l'enseignement sont cruciaux. Certes, les enfants arrivent inégaux à l'école primaire, mais c'est tout de même le moment où les inégalités de réussite sont les moins élevées : c'est donc à ce moment qu'il faut les combattre avec force, afin de les faire diminuer. Or, en la matière, la France est très mauvaise élève : elle dépense 25 % de moins que la moyenne des pays de l'OCDE pour l'enseignement primaire. Second levier, la formation tout au long de la vie : même si la formation initiale était plus démocratique et fonctionnait mieux, il n'est pas possible que tout soit joué à 16 ou 23 ans, à la sortie de l'école. La formation professionnelle doit devenir une vraie seconde chance pour les moins diplômés de la formation initiale, alors qu'aujourd'hui elle profite aux plus diplômés. C'est vraiment en multipliant les moments de formation tout au long de la vie que l'on se donnera les moyens de desserrer cet étau de la reproduction des inégalités.

[...]

Propos recueillis par Louis Maurin.

Source : <http://www.inegalites.fr>

Le chômage en France va continuer d'augmenter fin 2014 et en 2015

Le chômage devrait continuer d'augmenter fin 2014 et en 2015, mais l'assurance chômage, lourdement endettée, prévoit une stabilisation de ses déficits, grâce aux nouvelles règles d'indemnisation entrées en vigueur le 1er juillet.

L'Unédic, organisme qui gère le régime, a annoncé lundi tabler sur 44.000 demandeurs d'emploi sans activité supplémentaires d'ici à la fin de l'année et 96.000 en 2015.

Quelque 106.000 chômeurs de plus ont déjà été comptabilisés depuis le début de l'année 2014. A fin août, Pôle emploi recensait 3,413 millions de chômeurs sans activité, flirtant avec le record absolu atteint en juillet.

A cause d'une croissance révisée à la baisse par le consensus des économistes (0,5% au lieu de 0,8% en 2014, 1,1% au lieu de 1,3% en 2015), ces prévisions sont plus pessimistes que les précédentes, publiées en mai: l'Unédic annonçait alors 103.200 inscrits supplémentaires pour 2014 et 60.000 pour 2015.

Les nouvelles projections correspondent tout de même à un léger ralentissement de la hausse du chômage par rapport à 2013, année où près de 175.000 nouveaux chômeurs avaient été recensés par Pôle emploi.

Concernant l'emploi, l'Unédic prévoit un nouveau recul au 2e semestre 2014 (-33.000 postes), "atténué par les effets du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" (CICE). L'année prochaine, l'organisme anticipe une légère reprise (+27.000 postes) "sous les effets conjoints de la croissance améliorée, du CICE et du pacte de responsabilité". Pas suffisant toutefois pour compenser l'arrivée de nouveaux actifs sur le marché du travail (plus de 100.000 par an).

Malgré la hausse anticipée du chômage, le déficit du régime d'assurance chômage devrait se stabiliser à 3,8 milliards d'euros en 2014, comme en 2013, avant de baisser à 3,5 milliards en 2015, grâce aux nouvelles règles d'indemnisation en vigueur depuis le 1er juillet. Par conséquent, la dette du régime devrait atteindre 21,4 milliards d'euros à la fin de l'année et 24,9 milliards fin 2015.

"L'augmentation assez forte du chômage ne change pas grand-chose sur les finances, car toutes les inscriptions ne donnent pas lieu à indemnisation", a expliqué à la presse Pierre Cavard, directeur études et analyses de l'Unédic.

Quasiment semblables à celles de mai, ces nouvelles prévisions financières restent nettement meilleures que les projections initiales publiées en janvier: 4,3 milliards de déficit et 22,1 milliards de dette attendus fin 2014.

- Epée de Damoclès judiciaire -

"Sans les effets de la convention de mai 2014, le déficit aurait été supérieur de 300 millions d'euros en 2014 et de 830 millions d'euros en 2015", assure l'Unédic. D'ici à fin 2016, la nouvelle convention doit permettre d'économiser 1,9 milliard d'euros.

Les nouvelles règles d'indemnisation, approuvées par trois syndicats (CFDT, FO et CFTC) et le patronat, durcissent le régime de certains allocataires, notamment les cadres touchant une importante indemnité de départ et les intermittents du spectacle.

Toutefois, face à la contestation des intermittents, l'Etat a décidé de compenser leur manque à gagner dû au nouveau calcul de leur "différé", période pendant laquelle ils doivent attendre avant d'être indemnisés.

La nouvelle convention comporte également des mesures plus favorables aux chômeurs, comme les "droits rechargeables". Applicables à partir de mercredi, ils permettront aux allocataires d'accumuler des droits à indemnisation chaque fois qu'ils retravailleront, sans perdre ceux déjà acquis. Avant, une partie de ces droits disparaissait.

Selon l'Unédic, 167.000 demandeurs d'emploi de plus devraient être indemnisés en 2014 et 2015, dont 106.000 "du fait des nouvelles mesures", essentiellement les nouvelles règles de cumul entre indemnisation chômage et activité réduite.

Une épée de Damoclès judiciaire menace néanmoins la nouvelle convention, dont la CGT demande l'annulation. Si la justice a refusé début juillet de suspendre son application, elle doit se prononcer sur le fond dans les prochaines semaines. Les différentes parties doivent plaider mardi à 16H00 lors d'une audience au tribunal de grande instance de Paris.

La CGT, qui juge "déloyales" les négociations qui ont débouché sur la nouvelle convention, a également saisi le Conseil d'Etat.

Source : <http://www.leparisien.fr>

France : Contre le chômage le Medef propose moins de jours fériés et un SMIC réformé

PARIS, 14 septembre 2014 (AFP) - Le Medef propose de supprimer des jours fériés et de pouvoir déroger à la durée légale du travail ou au salaire minimum, dans son projet visant à créer un million d'emplois en France, dévoilé dimanche par Les Echos.

Le document d'une cinquantaine de pages produit par l'organisation patronale, intitulé "Comment relancer la dynamique de création d'emplois en France?", liste une série de mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en oeuvre pour stimuler l'emploi dans le pays.

"Chaque mesure, qu'elle soit d'ordre social, fiscal et parfois très sectorielle, est quantifiée en termes de créations d'emplois attendues", précise le journal économique Les Echos sur son site internet.

Le document doit être présenté mercredi au cours d'une conférence de presse.

Dans une réaction à l'AFP, un porte-parole du Medef a toutefois tenu à préciser qu'il s'agissait d'"éléments de travail" qui "ne correspondent pas exactement aux propositions que fera le Medef dans les prochains jours".

Pour créer 1% de croissance et 100.000 emplois, le Medef propose de supprimer deux jours fériés sur 11, selon Les Echos.

Il espère aussi de 50.000 à 100.000 emplois sur cinq ans en dérogeant au Smic pour certaines catégories de demandeurs d'emploi, et sur trois ans en remontant les seuils sociaux.

Autoriser les commerces à ouvrir le soir et le dimanche permettrait par ailleurs d'engendrer à terme entre 50.000 et 200.000 emplois nouveaux dans le tourisme, et entre 40.000 et 100.000 dans le commerce et la distribution, estime-t-il.

Ces propositions "apparaîtront certainement agressives ou caricaturales à certains ", reconnaît le Medef en conclusion de son document, cité par le quotidien.

"Ils ont tort. Il s'agit avant tout d'animer un débat (...) Notre conviction est que nous n'avons pas +tout essayé contre le chômage+, nous avons juste essayé ce qui n'a marché nulle part et oublié ce qui a fonctionné partout."

Source : <http://www.tahiti-infos.com>

Claude Bartolone veut engager une «révolution numérique» à l'Assemblée

LE SCAN POLITIQUE - Pour sa rentrée, le président de l'Assemblée nationale a formulé des propositions pour moderniser le travail législatif, dont la consultation des citoyens sur des projets de loi.

«Une assemblée numérique pour une République numérique». Avec cette formule, Claude Bartolone a voulu marquer son intention de moderniser les pratiques du travail législatif à l'Assemblée nationale. Ce mercredi, il a participé à une conférence de presse organisée par l'association de la presse parlementaire qui ressemblait fort à une rentrée politique. Après avoir annoncé qu'il allait présenter une résolution pour modifier le règlement de l'Assemblée nationale, avec pour objectif d'aller vers davantage de déontologie, et après avoir fait une forme de bilan à mi-mandat, il a notamment souligné sa volonté de moderniser l'Assemblée nationale à l'aide du numérique.

Et ce avec trois volets. Il va d'abord confier à Bernard Roman, député socialiste, **la mission de réfléchir à l'existence de l'Assemblée nationale dans le champ virtuel.** Claude Bartolone veut «le Parlement le plus performant en matière de visites numériques». «Jamais l'Assemblée nationale n'a accueilli autant de visites (physiques, nlr), à nous d'investir le champ virtuel», a-t-il indiqué.

Par ailleurs, Claude Bartolone va engager **des consultations de citoyens via le web sur des projets de loi.** Une première qui doit se développer sur textes: celui de la «fin de vie» et le projet de loi sur le numérique. «Ce ne sera pas simplement un débat participatif mais un échange éclairé grâce à des données qui seront librement mises en ligne», a fait savoir le patron de l'Assemblée. Cela doit donner un rapport de synthèse qui sera versé aux documents du rapporteur de la loi.

Enfin, il va aussi lancer un **programme semblable au «Presidential Innovation Fellows» de la Maison-Blanche.** Une sorte de concours afin de distinguer, sur la base d'un appel à projet, des personnalités ayant des idées pour rendre plus efficace l'Assemblée grâce aux outils du numérique. Ces personnalités seront ensuite engagées pour un an au Palais-Bourbon et pourront «circuler librement dans les services pour formuler des recommandations», promet Claudé Bartolone.

Le président de l'Assemblée nationale s'est également félicité du travail déjà entrepris. Et notamment sur la dématérialisation. «Avec cela, un étage entier du Palais-Bourbon a pu être dégagé», a-t-il souligné, soit 210 m2 qui servait auparavant à stocker les documents papiers des parlementaires.

Sur les questions législatives, avant l'été, l'Assemblée s'était déjà doté d'une commission spécifique aux questions numériques. Droit à l'oubli, économie numérique, cyber-terrorisme sont à l'étude à travers le filtre d'un groupe de parlementaires dirigés par les députés Patrice Martin-Lalande et Christian Paul.

Source : <http://www.lefigaro.fr>

Document n° 9 bis

Numérique : le gouvernement vous demande votre avis

On parlait de « *disruption* » et de « *hacker le gouvernement* », samedi 4 octobre, au Numa, l'espace parisien destiné aux entreprises du numérique. Un séminaire de dangereux hacktivistes ? Pas du tout, le lancement de l'assez protocolaire « concertation sur le numérique », prélude à la future « grande loi sur le numérique » promise par le gouvernement, vraisemblablement pour l'an prochain.

Le principe est simple, tout un chacun est invité à proposer ses réflexions (<http://contribuez.cnumerique.fr/>), en ligne, sur quatre grands thèmes : la croissance économique, la « *loyauté* » – comprendre « *la compétition avec les géants américains* » –, la transformation de l'Etat et les évolutions de la société. L'ensemble des contributions sera ensuite analysé par le Conseil national du numérique, présidé par Benoît Thieulin, qui avait conçu la campagne participative Désirs d'avenir de Ségolène Royal.

Brassant à la fois des thèmes très liés à l'économie – financement des entreprises, compétition – et d'autres beaucoup plus sociétaux – vie privée, santé, démocratie – cette consultation publique se veut large, et devrait aboutir à la fois à une grande loi mais aussi à des séries de mesures ciblées, promet Axelle Lemaire, la secrétaire d'Etat au numérique. « *L'ambition c'est de mettre notre pays à jour, d'actualiser notre logiciel républicain* », affirmait dans son discours Mme Lemaire, qualifiée, avec son confrère responsable de la réforme de l'Etat, Thierry Mandon, de « *hackeurs du gouvernement* » par le président du Conseil national du numérique.

L'initiative n'a pourtant pas déclenché un enthousiasme immodéré du côté des hackers et hacktivistes qui forment d'ordinaire une partie du public du Numa : la salle était bondée, mais accueillait surtout des patrons d'entreprises du Web très intéressés par l'évolution du cadre législatif et fiscal encadrant les start-ups. Combiné à des thèmes de consultation pour certains très pointus – comme « *Biens communs du numérique : trouver le modèle de coexistence avec les régimes de propriété* » –, le risque que le débat soit monopolisé par des acteurs de l'économie n'est pas nul, concède la secrétaire d'Etat au numérique. « *C'est l'un de nos enjeux, mais j'ai confiance dans le fait que grâce aux réseaux sociaux, notamment, nous puissions aller au-delà des "usual suspects"* », juge Mme Lemaire.

« AIDER ET BOUSCULER LE GOUVERNEMENT »

Pour dépasser le cadre restreint des spécialistes de l'économie numérique, le projet a en tout cas reçu un soutien de poids : celui de Manuel Valls, venu en personne pour le lancement de la consultation demander aux internautes « *d'aider et de bousculer le gouvernement* ». Plutôt connu pour ses positions favorables à un renforcement de l'encadrement du Web (<http://pastresnet.blog.lemonde.fr/2014/01/21/valls-encadre-twitter/>), le premier ministre a délivré un appel à intégrer la révolution numérique dans toutes les composantes de la société et de l'Etat, louant les « *formidables aventures que sont le logiciel libre, le financement participatif et l'accès au savoir et à l'information* » permis par le développement du Web.

Des aventures qui se traduisent aussi par de la croissance et de l'emploi, et dans lesquelles la France est bien engagée, estime M. Valls, qui se dit las du « *France bashing* ». « *J'ai rencontré ces dernières semaines plusieurs des grands acteurs du numérique, comme Xavier Niel [actionnaire à titre individuel du Monde], Jacques-Antoine Granjon [Vente privée.com], John Chambers [Cisco systems] et Larry Page [cofondateur de Google]. Tout le monde reconnaît le potentiel de la France.* » Le premier ministre assure que son engagement dans cette consultation numérique n'est « *pas un "coup", pas une idée d'un communicant qui passait par là* », et que l'ensemble du gouvernement travaillera désormais de concert sur ces sujets.

Sur le plan des libertés individuelles, en revanche, pas de changement majeur : « *L'ancien ministre de l'intérieur qui vous parle reste convaincu que la République est une et indivisible, dans le monde numérique comme dans le monde réel. La délinquance et la contrefaçon, que nous combattons dans nos rues, nous devons aussi les combattre sur Internet.* »

Source : Le Monde.fr | 04.10.2014 | Par Damien Leloup

Vieillesse : le projet de loi adopté en première lecture

L'Assemblée nationale a adopté mercredi 17 septembre en première lecture le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, soutenu par toute la gauche, tandis que la droite a voté contre.

Le texte, qui doit entrer en vigueur à la mi-2015 et être financé par 645 millions d'euros par an provenant d'une taxe sur les pensions des retraités imposables, prévoit une prise en charge financière accrue des aides à domicile, une reconnaissance des aidants familiaux ou des mesures sur le logement.

Il est l'aboutissement de plus de deux mois de dialogue avec le secteur médico-social, les conseils généraux, les acteurs du transport, du logement et de la « silver economy » (économie du troisième âge). Cette réforme de la dépendance avait été promise par Nicolas Sarkozy en 2007 puis par François Hollande en 2012.

Source : Le Monde.fr avec AFP | 17.09.2014

Document n° 10 bis

Une fête pour le bonheur des matahiapo



Près de 500 aînés, issus des différents quartiers de la capitale, ont été conviés à cette journée placée sous le signe de la solidarité et de la convivialité.

La Journée internationale des personnes âgées a été célébrée, hier, dans les jardins de l'Hôtel de ville. Près de 500 matahiapo ont répondu présents à l'invitation de la mairie pour partager un repas, mais surtout une journée conviviale et musicale. Le tavana Michel Buillard a participé à la fête et a même eu droit à une surprise préparée par les mamies de l'association Te Utuafare o te Oaoa.

Lire l'intégralité de l'article dans La Dépêche de ce vendredi 3 octobre. Retrouvez également nos comptes rendus de la Journée internationale des personnes âgées à Hītīaa et Mataiea dans notre édition du jour.

Mareva Trafton 4e adjointe au maire chargée des affaires sociales et du secteur de Taunua : « Une journée de joie et de partage »

Pourquoi organiser une journée pour les matahiapo ?

Comme tous les ans, le 1^{er} octobre, c'est la fête internationale des personnes âgées et nous on le fait toujours le jeudi. Cela consiste à un rassemblement de toutes les personnes âgées pour partager un repas d'amitié. Une petite musique les accompagne et des fois, on a une surprise préparée par les personnes âgées.

Est-ce aussi une journée pour créer du lien social ?

Tout à fait. Les personnes âgées sont la plupart du temps chez elles, elles ne sortent pas. Les enfants n'ont pas le temps de les sortir et donc nous, au niveau de la municipalité, on a pensé qu'au moins une fois par an, pendant la journée des personnes âgées, on leur offrait cette journée de joie et de partage. Donc, ils viennent, ils s'amuse, ils trinquent, ils font la bringue et à 17 heures, ils rentrent chez eux.

Est-ce que cette journée n'est réservée qu'à certains matahiapo ?

Nous avons distribué pas loin de 600 cartes d'invitation. Certains ont œuvré pour la cité, mais la plupart sont des personnes qui habitent à Papeete. Auparavant, on réunissait seulement les cas qui étaient un peu désœuvrés, nécessiteux, isolés. Il y a deux-trois ans, on a essayé d'élargir vers toutes les personnes âgées. Il faut toujours favoriser ceux qui sont nécessiteux, mais je trouve qu'il y a aussi beaucoup d'autres personnes qui partagent la vie citadine et qui ont aussi besoin de partager avec les autres.

Source : <http://www.ladepeche.pf>